

IV
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2010-19 DU 03 FEVRIER 2010

Portant ratification de la convention n° 183 relative
à la protection de la maternité, adoptée en juin 2000
à Genève.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** le loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin.
- Vu** le loi n° 2010-09 du 02 février 2010 portant autorisation de ratification de la convention n° 183 relative à la protection de la maternité, adoptée en juin 2000 à Genève.
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006.
- Vu** le décret n°2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifiée la convention internationale du travail n° 183 relative à la protection de la maternité, adoptée par la Conférence internationale du travail en sa 88ème session en juin 2000 à Genève et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 février 2010,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.

by 3

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective,
du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques
et de la Coordination de l'Action Gouvernementale,



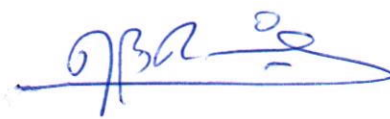
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre du Travail
et de la Fonction Publique,



Christophe Kint AGUIAR

Le Ministre de la Famille et
de la Solidarité Nationale,



Mamatou Marie Joe MEBA BIO DJOSSOU

Le Ministre de la Santé,



Issifou TAKPARA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HAC 2 HCJ GS/MJLDH 4 MAEIAFBE
4 AUTRES MINISTERES 24 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP
02 INTERESSE 1 JO 1.

